



Autorisation de conduite R489

CONDUITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

Objectif :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité des chariots à conducteur porté en vue de l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur

Public / Prérequis :

Toute personne débutante ou non appelée à conduire des chariots à conducteur porté de façon occasionnelle ou régulière

Être âgé au minimum de 18 ans
Être apte médicalement

Durée :

Variable selon l'expérience, le nombre de participants et catégories

Méthodes :

Alternance d'apports théoriques et mises en situations pratiques

Évaluations / Validation :

Théorique et pratique
Une attestation de formation délivrée en fin de formation

Programme :

- Rôles et responsabilités
- Instances et organismes de prévention
- Contexte réglementaire
- Technologie et classification des chariots à conducteur porté
- Identifier les différents organes de service et dispositifs de sécurité
- Évaluer l'adéquation du chariot élévateur à la manutention envisagée
- Plaque de charge
- La stabilité des chariots à conducteur porté
- Exploitation des chariots à conducteur porté
- Identifier et prévenir les principaux risques lors de l'utilisation d'un chariot à conducteur porté
- Règles de circulation et de conduite en sécurité
- Prise de poste
- Conduite et manoeuvres
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort